

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

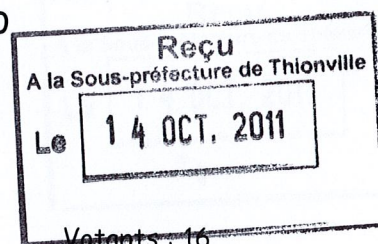
COMMUNE DE BERTRANGE - 57310

DATE DE CONVOCATION : 4 octobre 2011

DATE D'AFFICHAGE : 11 octobre 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 18

Présents : 15



Le 10 octobre 2011 à 20h30,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guy NOEL, Maire

Etaient présents :

BRICLOT Gérard - RAMOGNINO Jean-Paul - HOZE Marie-Jeanne - NUSS Laurence - WEBER Annie
CAFFENNE Henri - GROSS Jean-Michel - GUERIN Christophe - JACQUIN-BECKER Ulrike - JOUANEN Christian
SAVARY Erwann - SONZINI Carole - SPINNER Serge - ZYDEK Christine formant la majorité des membres en
exercice.

Absents : M. BRUN Olivier qui a remis procuration SPINNER Serge

M. HENNEQUIN Hervé

M. LIOTTA Jean-Pierre

OBJET : Réforme de la fiscalité de l'aménagement : taxe d'aménagement communale

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

Le Conseil Municipal décide :

- d'instituer le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Pour Extrait Conforme,
BERTRANGE, le 11 octobre 2011

Le Maire

